



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 28/11/2022
Date d'affichage : 02/12/2022

DELIBERATION N° 058-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Séverine ARGELLIES et Cindy CIECIERSKI

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Laurent RUDELLE

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

DEMANDE DE SUBVENTION FAIC 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire procéder à la remise en état du terrain de tennis ainsi que, suite à la demande des enfants de la commune, notamment le Conseil Municipal des Jeunes, la mise en place d'un skate Park.

L'emplacement optimal du skate Park serait situé sur la parcelle N° A20 En continuité du stade de football, ce qui permettrait de créer un espace sportif complet.

Le coût global de ces deux projets serait de 66 341,06 € HT (soit 79 609,27 € TTC) détaillé comme suit :

- Réfection terrain de tennis : 33 866,06 € HT (40 639,27 € TTC)
- Réalisation plateforme skate Park : 32 475,00 € HT (38 970,00 € HT)

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE le projet de remise en état du terrain de tennis pour un montant de 33 866,06 € HT, soit 40 639,27 € TTC,

APPROUVE le projet de réalisation d'une plateforme skate Park pour un montant de 32 475,00 € HT, soit 38 970,00 € HT,

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département, dans le cadre du "Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes", pour financer l'ensemble de ces travaux représentant une dépense de 66 341,06 € HT, soit 79 609,27 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux dès réception de la notification de l'aide.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Acte rendu exécutoire le .../12/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../12/2022
et publication ou notification du .../12/2022

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification